L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 16 MAI 1878.

[illegible] DE VAPEURS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme il suit:

CANADA, Frangeul, mercredi 22 mai.
PEREIRE, Danré, mercredi 29 mai.

Prix du passage (en or) pour le Havre.

Première cabine (vin compris)	$100
Deuxième	$ 65
Troisième	$ 35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Passage d'entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency, y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New York.

Les paquebots marqués d'une astérisque* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent,
Gallier Court, No 3,
Nouvelle-Orléans.

4mai—1y

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BRÊME ET LA NOUVELLE-ORLÉANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême.		De la Nlle-Orléans.
Nurnberg	20 mars	1 mai
Hannover		12 mai
Braunschweig	17 avril environ	22 mai

Ces steamers font escale en venant ici au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambre...$150 en or. | Entrepont...$36, en or.
De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambre $150 en or. | Entrepont...$45, en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre $35 en or | Entrepont...$15, en or.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

EXCURSION
A l'Exposition de Paris.

RÉDUCTION DE PRIX

Pour chambres de 1re classe seulement.

De la Nouvelle-Orléans à Paris et retour à la Nouvelle-Orléans par un steamer de cette ligne.

$250, en or.

De la Nouvelle-Orléans à Paris et retour à New York par un steamer de cette ligne.

$230, en or.

De la Nouvelle-Orléans à Paris et retour à Baltimore par un steamer de cette ligne.

$210, en or.

Les billets pour le passage de $210 en or Baltimore ne seront bons que jusqu'au 31 octobre 1878.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ, ainsi que le prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nouvelle-Orléans.

Pour les détails s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.
Agents,
12 [illegible] No 42 de la rue de l'Union.

POUR LIVERPOOL.

LIGNE PAPAYANNI.

Pour Liverpool directement.

Passagers de chambre seulement.
Partiront aux dates ci-dessous:
LES MAGNIFIQUES STEAMERS.
LACONIA, capitaine [illegible], [illegible] 5 mai
[illegible] SORIA, capitaine [illegible], [illegible] Mai
Pour passage s'adresser à
[illegible] FORSTALL & SONS, Agents,
Au No 30 de la rue Carondelet.
[illegible]

STATE LINE.

De New York à Belfast et à Glasgow, TOUS LES JEUDIS.

Confort, Rapidité, Sécurité.

BILLETS aller et retour pour tous les ports de l'Europe aux prix les plus bas.

Salon, Secondes cabines et Entrepont.

Pour tous renseignements, s'adresser à
AUSTIN BALDWIN & CO.
72 Broadway, New York,
ou à A. K. MILLER & CO.
[illegible] Nouvelle-Orléans

[illegible]

21 mars—9 mois [illegible]

LIVERPOOL.

Ligne Américaine pour Liverpool.

[illegible] PAVILLON AMÉRICAIN. Un départ tous les JEUDIS de Philadelphie.

LIGNE RED STAR POUR ANVERS.

Un départ de NEW YORK et de PHILADELPHIE alternativement TOUS LES 10 JOURS. C'est la route la moins coûteuse pour toutes les parties de l'Europe centrale, l'Italie, etc. S'adresser à
PETER WRIGHT & SONS, Philadelphie,
ou à A. K. MILLER & CO., Nouvelle-Orléans.
10 mai [illegible]

Ligne du Belise et Honduras.

Le steamer en fer américain de 1re classe
E. B. WARD, Jr.

Capt. G. PIZZATI, partira positivement SAMEDI 18 mai à 6 h. P. M. de son quai en face de la place Jackson, pour Belize, Honduras, touchant à Amoa, Port Cortez, Truxillo, Ruatan et Utila.

Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à
S. OTERI & BRO.,
23 et 25 Front Levee, 24 et 26 Fulton, entre Gravier et Poydras.

N. B. Le Ward fera le service ci-dessus concurremment avec nos goëlettes régulières.

2 mai—1an

BOIS! BOIS!

De toutes sortes.

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. F. Frasez" et "Josephine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No 375 rue Julie, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin, aussi au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 158. S'adresser par la poste, Lock box 1080.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne de meilleure qualité par corde		$5 50
Bois de frêne	do do	6 50
Chêne et frêne mêlés do	do	6 00

Escompte libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait.

16 déc—1an

VAPEURS.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

MERCREDI, 22 mai, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine	$50
— Entrepont	25
— Billet d'excursion	80

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

4mai—1an

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent,
25sept—1y Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière-Rouge. Le beau bateau à vapeur

NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT.
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
R. W. ADAMS,
17nov—1y No 21 Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lobdell Store, Baton Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 82 Gravier,
LORD & McPEAKE, 48 Camp.
Oct 4—1y

Paquebot de la Côte jusqu'à Thibodeaux. Deux fois par semaine.

HENRY TETE.
J. F. AUCOIN, Capitaine,
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS soir à 5 heures et tous les VENDREDIS matin à 10 heures.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES et MERCREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St. Louis.
16 juillet—1 an

Service bi-hebdomadaire régulier, entre le Bayou Lafourche, la Côte et la NlleOrléans,

Le bateau à vapeur
SILVER CITY,
capitaine J. E. BROU

part de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M. Il y revient tous les MERCREDIS et tous les DIMANCHES, au point du jour. Le "Silver City" ne cessera pas le service et d'autres bateaux seront ajoutés à la ligne dès que les affaires l'exigeront. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. W. JOYCE, G. D. HITE, J. E. CARLIN, BRITTON & EPPLER, LORD & McPEAKE.

Un commis se tiendra toujours au pied de la rue Bienville pour recevoir le fret.
7 mai—

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer
NEW CAMELIA,

partira du Lac, comme suit: le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 11 heures du matin; le MERCREDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi du N. O. City Railroad, partant de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville les LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI et DIMANCHE matins. Le LUNDI et le JEUDI il ira jusqu'à Old Landing.

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby pour Covington.

FRET.

Le "New Camelia" recevra le fret à chaque voyage au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Les bagages (seulement) sont reçus à l'encoignure Canal et Carondelet, au départ du train correspondant avec le départ du bateau.

Pour plus de détails s'adresser à
C. M. SORIA
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Baie St-Louis et Passe Christian.

Passage—75 cents pour l'aller et autant pour le retour.

Le beau steamer neuf
NEW CAMELIA

à basse pression et transportant la malle des États-Unis,

Capitaine WM. HANOVER

commencera un service régulier entre la Nlle-Orléans, la Baie St-Louis et la Passe Christian JEUDI 2 mai. Il partira de l'extrémité du CITY RAIL ROAD, au Lac, tous les MARDIS et VENDREDIS, à l'arrivée du train de 2 heures P. M.

Il quittera la Passe Christian pour la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures du matin.

On recevra le fret à son débarcadère au Nouveau Bassin, côté de la rue Julie, au pont Magnolia, tous les MARDIS et VENDREDIS, jusqu'à 1 heure P. M.

Pour les taux du fret et les autres renseignements, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
No. 20 de la rue de l'Union.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou basses eaux.
2mai—

Excursion du Dimanche.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer neuf
NEW CAMELIA,

très bon marcheur, à basse pression, transportant la malle des États-Unis,
capitaine WM. HANOVER.

Fera désormais régulièrement une Excursion le Dimanche, à Mandeville, Louisbourg et Madisonville. Il partira de l'extrémité du "City Rail Road" au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures du matin et sera de retour à la Nlle-Orléans le soir du même jour, à temps pour le train de 7 heures.

Prix du billet—aller et retour..........$1 00.

Les excursions auront lieu régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Pour plus de renseignements, s'adresser à
C. M. SORIA, agent,
2 mai— au No 20 de la rue de l'Union.

Avis aux Contribuables,

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'État à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les licences d'État à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR,
Passage de la Bourse.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du 2 décembre 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, et transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures du soir et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 5-45 P. M.

Le bateau qui se reliera au train d'excursion du dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 5 heures 45 m. du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures et 30 minutes sera livré le lendemain matin.

C. S. PAYNE,
4 déc— Surintendant

Chemin de fer de la rue du Canal, du Parc de ville et du Lac.

De la rue du Bassin et de la rue du Canal au Fort Espagnol, sans changement de chars.

Prix jusqu'au Lac, aller et retour, vingt sous.

Les trains partiront comme suit:

Des rues Bassin et Canal	Du Lac.
6 heures......A. M.	7 heures......A. M.
8 ..	9 ..
10 ..	11 ..
Midi	1 ......P. M.
2 ......P. M.	3 ..
3 ..	4 ..
4 ..	5 ..
5 ..	6 ..
6 ..	7 ..
7 ..	8 ..
8 ..	9 ..

A partir de dimanche, 12 mai, les trains partiront toutes les demi-heures, après 1 heure de l'après-midi.

W. McQUOID,
8 mai—7f Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

La gare en est au pied de la rue des Champs-Élysées, près la Levée, 3ème District.

EXCURSIONS au Lac,—aller et retour, le même jour,—20 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

Jusqu'à Gentilly 15 cents de chaque côté.

Les trains partiront comme suit:

De la ville.	Du Lac.
6 heures......A. M.	5 heures......A. M.
7½ ..	7 ..
10 ..	9 ..
Midi	11½ ..
2 ......P. M.	1½ ......P. M.
3 ..	2½ ..
4 ..	3½ ..
5 ..	4½ ..
6 ..	5½ ..
7 ..	6½ ..
	8 ..

Le dimanche, les trains partiront toutes les heures, dès 2 heures P. M.

Le dimanche, les trains partiront du Lac à 7 heures et demie du soir et de la ville à 8 heures du soir.

Le dernier train part du lac, le Dimanche seulement, à 8 1/2 heures du soir.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly, devront en prévenir le conducteur avant le départ du train.

D. B. ROBINSON,
1er mai— Receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ		Arrivée.	
Express	7 30 A M	Express	7 50 A M
Express	5 00 P M	Express	9 45 P M
Train d'agrément de la Côte, tous les jours, excepté le dimanche	3 30 P M	Train d'agrément de la Côte, tous les jours excepté le dimanche	9 20 A M

Les wagons palais de Pullman vont, tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau angle des rues Camp et Commune en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
21 nov— Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

DEPART		ARRIVE	
Express	7 30 A M	Express	7 50 A M
Express	5 00 P M	Express	9 45 P M
Coast accommodation daily except Sunday	3 30 P M	Coast accommodation daily except Sunday	9 20 A M

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, without change, and only one change to New-York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

Grande Route de Jackson.

Ligne de chemin de fer de Chicago, St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 13 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express No 1	6 00 P M	Express No 2	10 30 A M
Express No 3	7 00 A M	Express No 4	10 00 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos. 3 et 4 tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT jusqu'à LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. Pour St. Louis un char Pullman est attaché au train à Milan ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York et les villes de l'Est.

Le train du vendredi soir ne se relie pas pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3 h. 45m. P. M. le samedi, et à 7 heures le dimanche. Ils arrivent à 9 h. 20 m. A. M. et à 10 h. P. M. le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No. 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER, Agent Gén. pour les Passagers.
14 jv—1y

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line.

Double Daily Through Trains,

Will arrive at and depart from the Calliope St. Depot from Nov. 13th 1877, as follows:—

DEPART.		ARRIVE.	
Express No 1	6 00 P M	Express No 2	10 30 A M
Express No 3	7 00 A M	Express No 4	10 00 P M

No. 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE,

and for St. Louis a sleeper is attached at MILAN, enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening train makes no connection for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leave New Orleans 3 45 P. M. Saturday, and 7:00 A. M. Sunday.

Arrive at New Orleans at 9 20 A. M., and 10.00 P. M. Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.
ja'v14—1y

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal,
D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président,
THOS. A. CLARKE, 2nd
CHAS. J. LEEDS, 3ème
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke,	J. G. Gaines,
C. J. Leeds,	C. Schneider,
S. Jamison,	Carl Kohn,
A. Moulton,	T. L. Bayne,
A. Palfrey,	D. Urquhart,

28 mars—1 an

CHEMINS DE FER.

GRAND CHEMIN DE FER —DE LA— Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des États-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents.
27mai—

PEOPLE'S LOAN OFFICE,

(Bureau de prêts sur gages)

Coin des rues Royale et Conti,

ARGENT A PRÊTER SUR LES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.

Aux taux les plus réduits en ville.

Aussi, toutes sortes d'objets non rachetés à vendre

A TRÈS BAS PRIX.

17 jan—6m.

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,

17.......RUE BARONNE.......17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

20 jan—1an

J. VERGNOLE,

65.........Rue Decatur.........65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. CUBA & CO., Cognac, de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & Co., Bordeaux. CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

J. VERGNOLE,
9 déc. 77—1an Propriétaire, N. Orléans

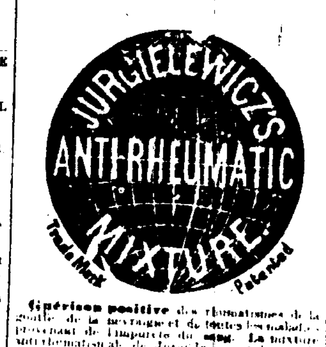

Guérison positive des rhumatismes de la goutte, de la névralgie et de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang. La mixture antirhumatismale de Jurgielewicz est le remède le plus populaire du jour. Il a plus de vente que tous les autres remèdes ensemble et c'est le remède patenté le plus couru qui existe.

Il est recommandé par tous les principaux médecins et c'est une mixture purement végétale. Si le malade après avoir pris [illegible] ne se trouve pas guéri, il peut être certain qu'il souffre d'aucun des maux ci-dessus mentionnés, et il sera inutile de continuer. Prix de la bouteille $1 50.

A vendre par tous les principaux droguistes.
FERSLEW & CO, propriétaires,
P. O. Box 1406, Nlle Orléans.
17 nov—1an

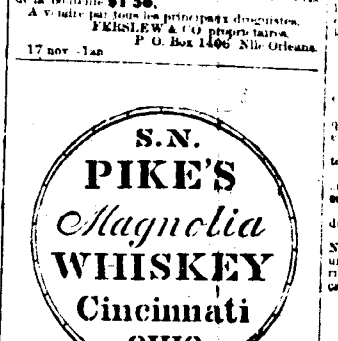

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO. successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de grocerie et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

30sept—1an

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Diocèse de la Nouvelle-Orléans.

Emprunt de 250,000 Piastres,

SOIT 1,250,000 FRANCS.

Autorisé par le Saint Siège le 8 Novembre 1877, et voté à l'unanimité par le Conseil de l'Église Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans, dans sa séance du 11 Janvier 1878.

Émission de 2940 Obligations Hypothécaires divisées en quatre séries comme suit:

Série A — 40 Obligations de chacune $1000 ou Fr. 5000.
Série B — 100 Obligations de chacune $500 ou Fr. 1000.
Série C — 1000 Obligations de chacune $100 ou Fr. 500.
Série D — 1800 Obligations de chacune $50 ou Fr. 250.

Lesquelles obligations, datées en cette ville du 1er Janvier 1878, signées du Président, du Trésorier, du Secrétaire, et munies du sceau de la Société, sont paraphées Ne Varietur par le Notaire De Armas. Elles portent un intérêt annuel de cinq pour cent net d'impôt, de date, à paiement du capital, payable par semestres, suivant coupons annexés, le 1er Juillet et le 1er Janvier.

Le capital remboursable au pair en vingt années par voie de tirage au sort annuel à partir du 1er Janvier 1882.

L'intérêt et l'amortissement payables à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Rome, à Paris et dans plusieurs autres villes des États-Unis et de l'étranger.

La souscription est ouverte, à la Nouvelle-Orléans:

Au Secrétariat de l'Archevêché,
A la maison A. Carrière & Sons,
A la Banque du Peuple,
A la Compagnie d'Assurance Hibernia,
A Rome et à Paris.

BUT DE L'EMPRUNT.

Pendant la crise qui a suivi la guerre de sécession et qui a si lourdement pesé sur la Louisiane, l'Administration Diocésaine a assumé un passif qu'elle est résolue d'éteindre. Déjà une amélioration considérable s'est produite depuis un an dans la situation financière du Diocèse. Cette amélioration ne fera que s'accroître à mesure que l'administration obtiendra la réduction des taux d'intérêt qu'elle sert à ses créanciers. Le taux conventionnel, en Louisiane, est trop élevé pour une société religieuse dont les ressources, pour être certaines, doivent être limitées. Elle ne peut chercher aucun profit éventuel dans des entreprises aléatoires ou dans des spéculations incompatibles avec sa mission de bienfaisance et de charité. Ce n'est donc point pour créer de nouvelles dettes que le présent emprunt est négocié; c'est pour unifier et consolider les dettes antérieures, et en procurer, sans effort, l'amortissement graduel et régulier par le moyen des revenus ordinaires du Diocèse, et sans compromettre ses biens quoiqu'en les affectant. Tel est le plan formellement approuvé par Sa Sainteté Pie IX, et adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Église Catholique Romaine de la Nouvelle-Orléans.

GARANTIES.

Le Diocèse de la Nouvelle-Orléans forme une société incorporée selon les lois de l'État, sous le nom de ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE DU DIOCÈSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Cette société offre aux prêteurs une garantie matérielle et une garantie morale.

Comme corporation légalement instituée, elle jouit de tous les droits et privilèges attachés à la personne civile. Elle peut, aux termes de sa charte, s'obliger, acquérir, emprunter, engager, aliéner, hypothéquer ses biens, meubles et immeubles. Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de ladite société a, pour les causes énoncées plus haut, décidé à l'unanimité d'émettre un emprunt unique de $250,000 au taux d'intérêt de cinq pour cent, garanti par une hypothèque spéciale sur tous les biens aliénables du Diocèse. Ce qui a été effectué par acte passé le 26 janvier 1878 devant Me Octave De Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et par les inscriptions prises dans les différents ressorts où les biens sont situés, ainsi qu'il en conste par les certificats délivrés au même notaire.

Ampliation de toutes les pièces relatives au dit emprunt est déposée chez Me [illegible], notaire public, à Paris.

Comme société religieuse, la dite corporation engage son honneur, sa bonne foi, son avenir. Elle est appuyée à travers toutes les crises sociales et a leur survécu. Elle jouit en vitalité à la racine même d'une institution qui a défié les siècles, l'Église Catholique Romaine. Elle revient immédiatement du Saint Siège auquel elle présentera, chaque année, un compte rendu fidèle de la situation.

NATURE DES BIENS OFFERTS EN GARANTIE.

D'après la situation officielle rendue dernièrement au Saint Siège les biens ecclésiastiques du Diocèse se divisent en:

Propriétés indépendantes ou inaliénables, évaluées à environ... $1 020 000 — (5,100,000 francs.)

Propriétés aliénables, évaluées au minimum à environ $1,090 000—(5,400 000 francs.)

Dans ces dernières, qui sont seules frappées par l'hypothèque, figurent pour une valeur double de l'emprunt nombre de maisons, de terrains, de champs et d'autres propriétés d'un excellent rapport et étrangères au service du culte.

SERVICE DES INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.

Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de la Corporation a constaté qu'en dehors des recettes annuelles irrégulières, les revenus annuels assurés du Diocèse, défalcation faite de tous les frais d'administration, laissent un excédant de $30 000 (150 000 francs) disponible pour le service de l'emprunt.

1. Que pour le service ponctuel des intérêts, une somme de $12 500 (62 500 francs) sera, à partir du 1er janvier 1878, et annuellement dans la suite, prélevée, appropriée et déposée en banque à crédit des obligataires, objet du présent emprunt.

2. Que pareille somme de $12 500 (62 500 francs) sera annuellement aussi, à dater du 1er janvier 1882, prélevée, appropriée et déposée en banque pour être appliquée à l'amortissement graduel et constant, au moyen d'un tirage au sort annuel, jusqu'à son entière extinction.

3. Que dans aucun cas et sous aucun prétexte les sommes prélevées, appropriées et déposées, comme ci-dessus dit, ne seront détournées de leur destination.

RÉSUMÉ.

Il ressort de tout ce qui précède:

Que l'emprunt est négocié pour éteindre tous comptes antérieurs.

Qu'il représente le passif de la Société Catholique Romaine dont il unifie et consolide la dette et en réduit les intérêts.

Qu'il est contracté par une société stable, et autorisé par le Saint Siège.

Qu'il est garanti par une hypothèque spéciale sur des biens dont la valeur est environ cinq fois supérieure.

Que le service des intérêts et l'amortissement du capital sont matériellement assurés.

Les obligations hypothécaires du Diocèse de la Nouvelle-Orléans constituent en conséquence un titre de premier ordre, offrant la même sécurité que les valeurs les plus recherchées par les capitalistes.

Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1878.

† N. J. PERCHÉ,
Archevêque.

MILLET V. C.
Administrateur des Finances.
2savril—2m—DMarJ

ANT. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE,
O. CARRIÈRE,
CHAS. J. CARRIÈRE,

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

AU NO 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—		
Sur les risques d'incendie		361,296 52
Sur les risques de mer		24,473 93
Sur les risques de rivière		25,679 37
Total des primes		411,449 82
En moins primes non-expirées		118,115 00
Montant net des primes le 31 mai 1877		293 334 82
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	117,867 98	
Sur risques de mer	17,052 50	
Sur risques de rivière	3,596 77	
Taxes, dépenses, intérêts	28,693 38	
Réassurances, primes remboursées	16,104 03	183,314 66
Bénéfice		110,020 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières		289,079 49
Bons de la ville		110,419 50
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires		169,235 56
Billets garantis par hypothèque		214,042 08
Billets garantis		42,307 97
Effets à recevoir		75,164 19
Primes en voie de recouvrement		49,087 93
En caisse		77,007 53
		1,026,344 23

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

État de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, par devant moi, ce 7 juin 1877.

JAMES FAHEY,
Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF	HY. BEERE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
	J. J. FERNANDEZ.

8 juin

État annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Jusqu'à décembre 31 1877.

(ÉTABLIE EN 1805).

Primes de feu	$266,881 02	
Primes maritimes	84,632 42	
Primes de rivière	29,246 04	
Total des primes		$380,759 48
Moins—		
Primes sur risques non expirés	$ 86,057 66	
Primes remboursées	12,190 18	
Ré-assurances	20,742 89	118,990 73
Primes nettes		$261,768 75
A ajouter: intérêt et sauvetage		41,823 54
		$303,592 29
A déduire:		
Pertes par le feu	96,417 85	
Pertes maritimes	17,722 00	
Pertes de rivières	12,320 85	$96,460 70
Réduction (rebate) 15 p 0/0	46,499 04	
Dépenses générales	34,214 46	
Taxes et licences d'État et de ville	10,242 70	
Board of underwriters	6,759 55	$194,176 45
Profits pour l'année 1877		109 415 84
A déduire:		
Profits et pertes	$ 58,606 28	
Dividende, 30 juin 1877	$25,000 00	
Dividende, 31 décembre 1877	25,000 00	50,000 00
Balance		809 56 $109,415 84

Actif de la Compagnie à la valeur marchande de la place.

Argent en Banque	$ 58,065 76	
Propriétés foncières	119,275 12	
Gold Bonds de l'État Unis, N. O. City R. R. Co, Jackson & G. N. R. R. Co, bons de 1ere hypothèque, actions de banques et de compagnies d'assurances, et consolidés de l'État de la Louisiane	195,390 42	
Billets à recevoir (pour primes)	11,429 38	
Billets de première hypothèque, billets avec garanties	166,523 94	
Primes en voie de collection	70,210 94	$619,895 46

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. TUYES,
Président.
J. W. HINCKS,
Secrétaire.

Fait et assermenté devant moi, ce 16 janvier A. D. 1878.

JOHN L. LARESCHE,
3ème Justice de Paix.

A un meeting du Conseil de Direction qui a été tenu le 10 du courant, il a été résolu de payer l'intérêt-dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 14 courant.

N. O. 16 Janvier 1878. J. W. HINCKS,
Secrétaire.

DIRECTEURS:

ERNEST MERILH,	H. GALLY,
CHARLES LAFITTE,	ANT. CARRIÈRE,
CHS. E. SCHMIDT,	JULES ALDIGÉ,
CHARLES J. LEEDS,	W. A. BELL,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle-Orléans 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,068 51	
Primes maritimes	29,315 95	
Primes de rivière	81,924 35	
		$299,308 81
Primes encaissées, moins ré-assurances et primes rendues		228,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,335 60	
Pertes maritimes	7,285 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
		$100,131 21
		$128,103 94
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc	$51,892 58	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc	11,766 72	
		$ 40,125 86
Profits bruts		$87,978 08

Dont $56,587 35 appliquées à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 38	
Prêts sur bons et sur hypothèque	55,943 32	
		124,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	63,846 71	
		$138,400 86
Bons de ville		72,055 00
Actions de banques et autres		
Propriétés foncières		83,415 63
Primes en voie de collection et suspense account		129,544 66
		33,415 94
Total de l'actif		$381,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui, qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Steen,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston,
	J. J. Irby.

22 mai—

THE TWENTY EIGHTH ANNUAL STATEMENT, —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The trustees, in conformity with amended Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th of April 1877.

Fire premiums	$188,068 51	
Marine premiums	29,315 95	
River premiums	81,924 35	
		$299,308 81
Earned premiums, less re-insurance and return premiums		228,235 15
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, viz:		
Fire losses	$ 67,335 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,510 20	
		$100 131 21
		$128,103 94
Taxes, expenditures, discount in lieu of participation &c	$ 51,892 58	
Less rent, salvage, savings, etc	11,766 72	
		$ 40,125 86
Gross profits		$ 87,978 08

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets.

The Company have the following assets—

Bills receivable	$ 68,648 38	
Loans, Bond and Mortgage	55,943 32	
		$124,591 70
Loans on Call	$ 74,554 15	
Cash	63,846 71	
		$138 400 86
City Bonds		72,055 00
Bank and other stocks		
Real Estate		83,415 63
Premium in course of collection and suspense account		129,544 66
		33,415 94
Total assets		$381,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Steen,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston,
	J. J. Irby.

22 mai—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 12 Mai 1878.

OUVERT LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURE DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Allard Gaston	Langueurbeau Jean Marie
Allen Charles	Mendoza Jose y Ayalo
Argongue Philippe	Moutaut Michel
Bredascher Nicolas	Pirace Filippo
Basio Vinzenzo	Petu Alphonse
Bonsuiono Salvatore	Reiller George
Costa Andrea	Slanovich Alessandre
Firmain Andrien	Sautfillon Mons
Greco Gasper Francesco	Schaeltzer J
Gramont Joseph	Taccie Salvadore
Laffon Gentor	Vegio Pietro
Lacroute Henri	Villemain Leon

LISTE DES DAMES.

Bursthe Emmanuel Vve Mme
Burthe Aimée Léon Madame
Blanchon Victorine Madame
Brousse Marie Mademoiselle
Pirouiro Mélanie Madame
Soto Carlota Dona

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé..........$500,000.

VINGT-DEUXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Bureaux No 53 rue du Camp.

Nlle Orléans, 1er janvier 1878.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1877.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1877.		
Sur les risques de feu		$253,685 74
Sur les risques de rivières		91,210 38
Sur les risques maritimes		80,473 55
		$425,369 67
A ajouter—		
Risques non terminés 1876		$ 94,275 00
Primes brutes		$519,644 67
Moins—		
Risques non terminés, 1877	$104,741 00	
Primes remboursées	16,445 78	$121,186 78
Primes nettes		$398,457 89
Pertes, etc., payées pendant la même période—		
Sur les risques de feu	$ 92,406 56	
Sur les risques de rivières	19,185 02	
Sur les risques de mer	20,643 91	
	$132,235 49	
Pertes non ajustées	36,000 00	
	$168,235 49	
A ajouter—		
Ré-assurance	$ 44,797 29	
Dépenses générales, Taxes, Loyer, Board of Underwriters et Machines Babcock	50,279 11	
Fonds de réserve	10,000 00	
Intérêt sur capital	49,562 41	
	$322,874 30	
Moins escompte et intérêt	29,075 68	
		$293,798 62
Profit net		$104,659 27

La compagnie possède l'actif suivant, évalué au prix actuel de la place.

Actions et Bons	$306,329 00
Prêts sur hypothèque	9,122 63
Prêts sur garantie	93,040 00
Billets à recevoir	11,458 35
Propriétés foncières	25,000 00
Primes en voie de collection	52,435 49
Argent en caisse	159,442 73
Total de l'actif	$656,868 20

L'état précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi ce 18e jour de janvier 1878.

A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le dix-neuvième jour de janvier 1878, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'année et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires a résolu de payer un dividende en argent de 5 pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1877. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 28 janvier 1878.

—DIRECTEURS—

E. J. HART,	JESSE S. FLOWER,
HENRY RENSHAW,	J. WEIS,
HUGH WILSON,	B. W. TAYLOR,
B. BISCOE,	J. C. MORRIS,
A. BALDWIN,	JAMES I. DAY,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	EMORY CLAPP,
JNO. G. GAINES,	D. A. CHAFFRAIX,
J. L. HARRIS,	T. L. AIREY,
L. ALCUS,	R. E. CRAIG,
SCOTT McGEHEE,	SAM'L BOYD,
D. FATJO,	JNO. S. GROVES,

20 janv—

ANNUAL STATEMENT, —OF THE— New Orleans Insurance Company.

Up to December 31, 1877.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire Premiums	$266,881 02	
Marine Premiums	84,632 42	
River Premiums	29,246 04	
Total Premiums		$380,759 48
Less—		
Premiums on expired risks	$ 86,057 66	
Return Premiums	12,190 18	
Reinsurance	20,742 89	118,990 73
Net earned premiums		$261,768 75
Add interest and salvages		41,823 54
		$303,592 29
Deduct—		
Fire losses	96,417 85	
Mar losses	17,722 00	
River losses	12,320 85	$96 460 70
Rebate at 15 per cent	46,499 04	
General expenses	34,214 46	
State and city taxes and license	10,242 70	
Board of Underwriters	6,759 55	194,176 45
Profit for the year 1877		$109,415 84
Deduct—		
Profit and loss	58,606 28	
Dividend, June 30 1877	$25,000 00	
Dividend, December 31, 1877	25,000 00	50,000 00
Balance		809 56 109,415 84

ASSETS OF THE COMPANY AT THEIR MARKET VALUE.

Cash in bank	$ 58,065 76	
Real Estate	119,275 12	
United States Gold Bonds, New Orleans City Railroad Company, Jackson and Great Northern Railroad Company (1st mortgage bonds), Bank and Insurance Stocks and State of Louisiana Consols	195,390 42	
Bills receivable for premiums	11,429 38	
First mortgage notes and pledge notes	166,523 94	
Premiums in course of collection	70,210 94	619,895 46

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

JULES TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this sixteenth January, A. D. 1878.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors held on the tenth instant, it was resolved to pay the semi-annual interest DIVIDEND OF FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the tenth instant.

J. W. HINCKS, Secretary.

New Orleans, January 16, 1878.

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Ant. Carrière,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Poutz,
A. Schreiber,	Jules Tuyes.

Ouverture de la Pharmacie HOMŒOPATHIQUE DE BŒRICKE & TAFEL.

Cette pharmacie vient d'être ouverte au No 130 de la rue du Canal, NOUVELLE-ORLÉANS.

ELLE est la succursale des pharmacies établies depuis 1835, à New York et à Philadelphie. On trouvera toujours les médicaments homœopathiques purs, les boîtes de remèdes à l'usage des familles, ainsi que les ouvrages en français, en anglais et en allemand.

PRIX DE NEW-YORK.

6 déc—1 an 2

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES.

TERMS:

Rates of subscription—Daily per annum, in advance, $14; half yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half yearly, $2 50; quarterly, $1 25; Single copy 10 cents.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship
HUDSON,
Capt. E. V. GAGER

will leave her warf, foot of Toulouse street
WEDNESDAY, May 22, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage	$50
Steerage	25
Excursion tickets	80

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
may1—1y 41 Carondelet Street

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104........CANAL STREET........104

23d ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year—		
On Fire Risk		$361 296 52
On Marine Risks		24 473 93
On River Risks		25 679 37
Total Premiums		411 449 82
Less Unearned Premiums		118 115 00
Net earned premiums 31st May 1877		293 334 82
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,867 98	
On Marine Risks	17,052 50	
On River Risks	3,596 77	
Taxes and expenses, less interest	28,693 38	
Reinsurances and return Premiums	16,104 03	183,314 66
Profit		$110 020 16
The company has the following assets—		
Real Estate		
City Bonds		$289 079 49
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds		110 419 50
Notes secured by mortgage		169 235 56
Notes secured by pledge		214 042 08
Bills receivable		42 307 97
Premium in course of collection		75 164 19
Cash on hand		49 087 93
		77 007 53
Total		$1 026 344 23

The above statement is a just true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent upon the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	HY. BEERE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
	J. J. FERNANDEZ.

8 juin—

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE SITUATION —DU— New Orleans Canal and Banking Company.

(Banque du Canal de la Nlle-Orléans.)

A la clôture des affaires du samedi, 27 avril 1878.

Propriétés foncières		$136,323 78
Bons et actions		228 35
Prêts sur hypothèques échéant après 90 jours		$ 44 158 29
Prêts et escomptes échéant après 90 jours		60 132 65
Prêts et escomptes échéant après 90 jours		926 221 35
Prêts sur demande		296 907 00
		1 329 310 29
Dépenses courantes		19,275 82
Change étranger et change américain	$1,118,705 03	
Bons des États-Unis, valeur au pair	500,000 00	
Bons à prime, de la ville ($50 000) valeur au pair	17,000 00	
Encaisse, or	76,105 59	
Billets de banques nationales	607,441 05	
Billets des États-Unis	551,010 00	
		2,870,351 67
		$4,357,498 91

PASSIF.

Capital	$1,000,000 00
Casuel	58 737 44
Dividendes non payés	9 763 00
Dépôts individuels	3,224,086 19
Banques et banquiers étrangers	56 159 38
Billets en circulation	8,752 50
	$4,357,498 91

Nous, du New Orleans Canal and Banking Company, jurons solennellement que nous croyons exact le tableau qui précède.

C. JUMONVILLE, Caissier.
R. S. HOWARD,
J. B. LALLANDE, } Directeurs.

État de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 4 mai 1878.

THEO. GUYOL, notaire public.
12 mai—1f.

Argentez vous-même

[illegible] BLEU D'ARGENT PUR [illegible] 5 bis, rue Auber, Paris. [illegible]

J. P. SARRAZIN,

Manufacture de Tabac à la vapeur,

ÉTABLIE EN 1842,

91 & 93 CHARTRES, COIN CONTI.

SUCCURSALE: 66 POYDRAS, COIN TCHOUPITOULAS.

OFFRE à sa nombreuse clientèle, un vaste assortiment de TABACS à fumer, à priser et à chiquer, en gros et en détail, à des prix réduits.

Agence pour la Louisiane des fameux CIGARES CHAMPAGNE et HALF & HALF.

Agence pour les États-Unis des célèbres marques de CIGARES de la Havane: LA PERLA DE CUBA et HIJA DE LA HABANA.

Propriétaire du JOS. QUEYROUZE'S CIGAR WORKS. 1,500,000 CIGARES DOMESTIQUES de qualités supérieures à des prix réduits.

Agence STAR NEW STYLE & FORBE'S—BRIGHT NAVIES—TWIST J. B. PACE et autres marques célèbres.

21 avril

FEUILLETON.

Commencé le 12 mai

LA REINE DE SABA

Par T. B. ALDRICH.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

Le pauvre Lynde resta paralysé d'étonnement. Les gardiens des prisonniers échangèrent en souriant un regard d'intelligence, et le constructeur de navires se livra soudain à un ricanement sec, pénible à entendre. Lynde l'aurait tué en ce moment; mais sa rage, peu à peu, fit place à la stupeur. Quel motif avait pu pousser cette fille à mentir de la sorte? Était-ce un appel à sa protection? Le titre de frère ou simplement d'ami n'aurait-il pas suffi en ce cas? Une telle déclaration, dont la fausseté serait bien vite prouvée, pouvait leur attirer à tous mille ennuis. Et le plus curieux de l'affaire, c'est que la prétendue reine de Saba n'avait pas paru s'exprimer inconsidérément. C'était avec un calme parfait et même, lui semblait-il, avec une légère nuance de coquetterie qu'elle avait dit: "Vous êtes mon mari!" Quelque temps se passa avant que Lynde osât lever les yeux du côté de "sa femme." Elle se trouvait un peu en arrière, et, pour la voir, il lui fallut se retourner en feignant de chercher une position plus commode. La chevelure de la jeune fille, poussée par le vent, lui couvrait la face comme un voile noir, et d'une main elle s'accrochait à la crinière de la jument; elle tenait [illegible] ses pieds, dont l'un avait perdu la mignonne pantoufle dont il était chaussé. L'attitude de cette infortunée indiquait un si profond abattement que Lynde en fut touché.

—Puis-je vous demander de m'entendre, monsieur? dit-il à un homme qui répondait au nom de Morton et qui semblait être le chef de l'expédition.—Morton vint se ranger à son côté.

—Au nom du ciel, monsieur, expliquez-moi ceci; quelle est cette jeune femme?

—Vous avez prétendu la connaître, riposta Morton, sans aucune rudesse cette fois.

—C'est vrai, je l'ai dit, reprit Lynde en rougissant. Qu'est-il arrivé? qu'a-t-elle fait, qu'ai-je fait moi-même, qu'a fait ce vieillard pour que nous soyons arrêtés sur le grand chemin comme des assassins?

—Restez tranquille à présent, fit l'homme, posant la main sur le bras de Lynde comme pour le calmer, et le regardant d'un air ferme. Tout s'expliquera, en temps et lieu, à la satisfaction générale.

La colère de Lynde se fit jour encore une fois.

—Je vous déclare, monsieur, vociféra-t-il, tandis que Morton retournait prendre son rang, je vous déclare que le résultat de l'explication sera loin d'être satisfaisant pour vous. Je rendrai responsable chacun de ceux qui ont mis la main à cette affaire. Je veux être conduit devant un magistrat, devant un juge de paix, s'il y en a dans votre pays abandonné de Dieu!

Personne ne fit attention à cette nouvelle sortie de Lynde. Quelqu'un ramassa son chapeau et le lui replaça sur la tête, tout à fait en arrière, ce qui lui donnait un air fort peu décent. Sa dignité eut encore à souffrir de ce côté jusqu'à ce que le vent l'eût délivré une seconde fois de son couvre-chef. On marchait en silence; deux fois seulement on s'arrêta, la première pour serrer une sangle et la seconde pour attendre un retardataire. Si les conducteurs de la troupe échangeaient une parole, c'était à voix basse. Deux d'entre eux avaient pris une avance d'une centaine de mètres, comme les éclaireurs d'une troupe qui médite une attaque. Il y avait dans tout ceci quelque chose de mystérieux, bien fait pour exaspérer [illegible] [illegible] le jeune homme ne pouvait plus apercevoir sa jolie reine de Saba, mais toujours il croyait avoir sous les yeux ce pauvre petit pied déchaussé.

La bande entière avait atteint maintenant le bas du coteau. Au lieu de suivre la route jusqu'au village, les chevaux tournèrent brusquement à gauche par un sentier et, peu de minutes après, franchirent une grille hérissée de pointes de fer, laquelle s'ajustait à une haute muraille clôturant le monument de briques rouges qui avait tant intrigué Lynde le matin même. Les deux battants de cette grille étaient ouverts; ils retombèrent à grand bruit aussitôt que tout le monde fut entré. Dans la cour, on aida Lynde à descendre et on l'emmena sans lui laisser le temps de voir ce que devenaient les autres prisonniers. Quand ses mains eurent été déliées, il fut conduit dans un grand vestibule, et de là, par un long corridor, jusqu'à une petite pièce où on le laissa seul. La porte fermait, il s'en assura tout d'abord, au moyen d'un loquet extérieur.

Cette chambre n'était pas précisément une cellule; elle ressemblait plutôt au parloir d'un pénitencier. Le tapis était usé et les quelques meubles de crin avaient une raideur officielle. Une fenêtre solidement grillée donnait sur un de ces jardins, comme on en voit dans certaines prisons, un jardin tout en carrés de fleurs blêmes, maladives, uniformes, étreintes par des bordures rigides et faisant songer à des chaînes de galériens. Dès qu'il vit où on le conduisait, Lynde abandonna toute résistance, convaincu qu'il allait subir bientôt un interrogatoire judiciaire, duquel résulterait immédiatement sa mise en liberté. Succombant au besoin de nourriture, épuisé de fatigue, à bout de patience surtout, il se jeta sur un canapé et attendit.

La maison retentissait de mille bruits confus. Des pas précipités se faisaient entendre dans les corridors; de temps en temps on distinguait des voix qui semblaient s'approcher; mais tantôt le visiteur sur lequel comptait Lynde dépassait la porte, tantôt il s'arrêtait avant d'y être arrivé. Une fois un cri perçant, un cri de femme, vint faire bondir le jeune homme.

Au bout d'une heure, qui lui parut être une éternité, la porte s'ouvrit enfin et livra passage à un monsieur entre deux âges, suivi d'une sorte de géant.

Le premier, faisant de la main des gestes suppliants, s'écriait:—Pardon, nous vous devons mille excuses. Voilà une déplorable erreur!

—Une erreur! riposta Lynde avec emportement. Le mot erreur me semble un singulier euphémisme appliqué à un outrage.

—Votre indignation est parfaitement justifiée, monsieur, et cependant il n'y a en vraiment qu'une simple erreur, mais une erreur que j'aurais donné tout au monde pour éviter. Je suis le docteur Pendegrast, le médecin en chef de cette maison.

—Quoi! je suis dans un hospice!

—Dans une maison de fous. Je ne sais comment exprimer mes regrets de ce qui est arrivé. Voulez-vous me permettre une courte explication?....

Lynde passa la main sur son front d'un air égaré; puis il jeta sur le docteur un coup d'œil soupçonneux: les événements de la matinée avaient ébranlé sa confiance dans le bon sens de ses semblables en général.—Certainement, dit-il, je serais bien aise d'avoir l'explication de tout ceci; car je veux être pendu si j'y comprends rien! vous dites que cette maison est un asile d'aliénés?

—Oui monsieur.

—Et que vous en êtes le médecin?

—Oui.

—Alors,—naturellement,—vous n'êtes pas fou?

—Certes non! fit le docteur avec un soubresaut.

—Très bien; je vous écoute.

—Ce matin, de bonne heure, reprit le docteur Pendegrast quelque peu troublé par les singulières façons de Lynde, un certain nombre de malades que nous avions toujours considérés comme inoffensifs surprirent les gardiens isolément pendant leur déjeuner, et, avant qu'ils eussent pu donner l'alarme, les enfermèrent à clé. Plusieurs d'entre nous étaient encore couchés quand commença l'attaque et furent réduits à l'impuissance. Nous n'étions pas en force pour le moment, car il se trouvait précisément que deux surveillants étaient malades et un autre absent. Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, nous fûmes tous pris,—les infirmières et les servantes comme les autres,—et enfermés. A Higgins, mon infirmier-chef que voici, ces forcenés mirent la camisole de force.

—C'est la vérité, monsieur, dit Higgins, ils me l'ont mise!

—Moi, continua le docteur en souriant, on m'enferma dans un cabanon.

Lynde le regarda comme s'il ne comprenait pas.

—Une cellule dont les murs sont recouverts d'épais matelas pour empêcher les fous furieux de se blesser, expliqua le docteur. Mon cas, vous le voyez, paraissait grave à mes malades! Morton, l'infirmier en second, qui était dans le jardin, réussit à s'échapper; mais par malheur il oublia, tant il était ému, de refermer la grille sur lui. Il donna l'alarme dans le village, dont les habitants, je suis fâché d'avoir à le constater, ne se distinguèrent pas par leur bravoure. Au lieu d'accourir à notre secours et d'aider à rétablir l'ordre, ce qui eût été facile au début, ils se barricadèrent dans leurs maisons. Morton réussit à se procurer un cheval, et se rendit à G...., la ville la plus proche. Pendant ce temps, les révoltés délivraient leurs camarades, et toute la bande, se précipitant hors de la maison, envahissait le village.

—C'est sans doute la foule bizarre que j'ai vue de loin dans les rues, dit Lynde, pensant tout haut.

—Si vous avez vu du monde dans les rues, ce n'étaient pas les indigènes. Ils se sont tenus cois tout le temps, je vous en réponds. Mais permettez-moi d'achever, monsieur.... monsieur....

—Mon nom est Edward Lynde.

Le docteur s'inclina.—Morton, continua-t-il, rencontra des gens de bonne volonté avant même d'avoir atteint G.... et revint sur ses pas, sachant bien que les instants étaient précieux. En route, il ramassa trois pauvres fous errants, et, par malheur, il vous arrêta aussi.

—Voilà une erreur impardonnable, dit Lynde se cramponnant à ses griefs. Il aurait dû voir que je n'étais pas l'un des fous de l'hospice!

—Un, imbécile, cher monsieur, n'est pas nécessairement familiarisé avec les visages de tous nos malades. Il arrive souvent qu'il ne connait que ceux qui lui sont confiés. D'ailleurs vous étiez en tête, vous couriez et vous sembliez être en proie à une surexcitation extrême.

—Je poursuivais un homme qui avait volé mon bien.

—Morton et les autres racontent que vous vous êtes montré furieux.

—Certainement. Il était naturel que je fusse en colère de me voir arrêté et garrotté.

—Votre conduite violente, si naturelle qu'elle fût, fortifia leurs soupçons. Certes ils sont répréhensibles, mais les circonstances plaident en leur faveur.

—Cependant, quand je leur ai parlé avec calme et d'une façon raisonnable....

—Monsieur, interrompit le docteur, si les gens sains d'esprit parlaient toujours aussi raisonnablement qu'il arrive à nos fous de le faire par moments, il y aurait moins de sottises débitées dans le monde. Mais, j'y pense, vous avez réclamé le cheval que Morton a trouvé libre sur la grande route.

—Oui, monsieur, il m'appartient, ou plutôt je le montais, quand la sangle s'est rompue et qu'il s'est débarrassé de moi.

—Alors c'était aussi à vous, cette selle avec laquelle Blaisdell se sauvait?

—Blaisdell!

—Un de nos plus dangereux pensionnaires, ou plutôt le seul vraiment dangereux que nous ayons en ce moment. Et, à certains jours, si vous l'entendiez causer pourtant! Aujourd'hui, Dieu merci, il avait sa lubie de construction; autrement je n'ose penser à ce qu'il aurait pu faire. Je n'ai pas respiré tant qu'il a couru les champs! Chose singulière, tous ces malheureux, trois exceptés, sont revenus d'eux-mêmes à l'hospice après avoir erré quelque temps dans le village.

—Et le vieux monsieur à cheveux blancs qui ressemble à un prêtre est-il fou, lui aussi?

—Mackenzie? idiot, pas davantage, répondit le docteur avec l'insouciance professionnelle.

—Et cette jeune fille? demanda Lynde avec hésitation, est-elle....

—Un cas bien triste, interrompit M. Pendegrast, dont le visage prit une soudaine expression de pitié presque tendre. Tout ce qu'il y a de plus triste au monde.

—Folle?

—Sans espoir, je le crains.

Un grand poids s'abattit sur le cœur de Lynde. Il eût voulu adresser mille questions au docteur, mais il ne savait comment les formuler. Plus tard il regretta d'avoir gardé le silence.

—Et maintenant, monsieur Lynde, dit le médecin, je vous demande d'excuser, entre autres choses, le retard forcé de ma visite auprès de vous. Quand vous êtes arrivé, j'étais encore dans mon cabanon et Higgins dans sa camisole de force: après ma délivrance, la besogne n'a pas manqué, vous devez le comprendre! D'ailleurs je n'ai pas eu connaissance immédiate de votre détention. La selle et la valise m'ont fait supposer qu'une bévue avait été commise. Je suis désolé, désolé! Dans dix minutes, on va servir le dîner: à moins que vous ne me fassiez l'honneur de vous mettre à table avec moi, je ne croirai pas à votre entier pardon.

—Merci, répondit Lynde d'un air accablé. A votre tour, excusez ma franchise; si je devais passer une heure de plus dans votre établissement, il faudrait ensuite m'y retenir tout à fait. Je pardonne bien volontiers à M. Morton et aux autres; je vous pardonne aussi à vous-même,—et Lynde tendit la main au docteur,—puisque vous l'exigez, quoique je ne vous reconnaisse aucun tort. Si l'on peut me rendre mon cheval, ma valise et mon chapeau, j'irai dîner à l'auberge.

Une demi-heure après, Edward Lynde mettait pied à terre devant le perron de l'auberge du village. Les volets étaient ouverts maintenant, et la grande porte béante semblait inviter les passants à réclamer l'hospitalité. Au coin des rues, les gens discutaient l'événement du jour. Il y avait aussi dans la salle commune une réunion de curieux à qui l'aubergiste, M. Dodge, rendait compte de l'attaque dirigée contre son établissement par un fou extrêmement dangereux qui se croyait un cheval!

—Cet énergumène, déclamait M. Dodge d'un ton dramatique, allait pénétrer de force chez moi quand Martha m'a passé le fusil.

M. Dodge reproduisait son attitude finale, le bras étendu comme pour recevoir le fusil, le regard braqué sur les moindres mouvements du fou, quand Lynde fit son entrée. A cette vue, l'aubergiste laissa retomber son bras, s'arrêta court, et demeura la bouche ouverte.

Lynde demanda qu'on lui servît à dîner dans un cabinet particulier, et M. Dodge s'empressa de faire lui-même le service afin d'avoir, en apportant les plats, l'occasion d'observer son hôte; il inventa même mille prétextes, tout le temps du repas, bien résolu à ne pas quitter la place. Lynde finit par trouver si pénible l'obsession de cette paire d'yeux verdâtres que n'y tenant plus, il s'écria avec humeur:

—Eh bien, oui, c'est moi!

—C'est ce que je pensais. Enchanté d'avoir l'honneur de vous recevoir, monsieur, répondit l'hôte avec politesse obséquieuse.

—Ce matin, vous m'avez pris pour un fou échappé?

Mon Dieu, oui.... dans le premier moment.... Pouvait-il en être autrement, grâce à cette selle? Parmi les gens dont la cervelle est détraquée il y en a qui ont des idées si drôles! Vous ne croiriez pas que l'un d'eux veut être le président Lincoln; et cet autre qui s'imagine qu'il est un fil télégraphique et que les dépêches lui courent constamment tout le long du corps!.... Veuillez vous servir, monsieur, ce sont des pommes de terre nouvelles, des vitelottes hâtives. Non, leurs extravagances n'ont pas de limites! Quand je vous ai vu, monsieur, vous carrer sous la fenêtre, cette selle sur le dos, j'ai tout de suite dit à Marthe: "En voilà un!"

—Conclusion toute naturelle!

—N'est-ce pas, monsieur?

—Et si vous m'aviez tué, poursuivit Lynde en se servant une autre côtelette, j'aurais dû vous en être fort reconnaissant.

M. Dodge regarda le jeune homme avec un malaise évident; puis tout à coup:—On y va! on y va! cria-t-il,—comme s'il eût répondu à un appel pressant qui n'avait pourtant pas été perçu par l'oreille de Lynde. Et il s'élança hors du cabinet.

Quand Edward Lynde eut fini de dîner, sa jument fut amenée devant la porte. Il l'enfourcha en présence d'un groupe de spectateurs réunis pour le voir passer, et prit aussitôt la route de Rivermouth. Il n'avait plus le cœur aux expéditions de touriste. Ce voyage avait perdu tout son charme. Il était parti en quête de pittoresque et d'imprévu: il avait trouvé l'un et l'autre, et il le regrettait maintenant.

IV

Sur le point culminant de la colline où l'aventure avait eu son prologue et sa péripétie la plus émouvante, Edward Lynde s'arrêta pour revoir le village blotti à ses pieds. Il le considéra cette fois avec le sentiment d'émotion que pourrait faire naître la vue d'un lieu historique. Déjà les rayons du soleil prêt à se coucher allongeaient les ombres des grands châtaigniers et des vieux ormes. Des deux tours rouges de l'hospice tranchaient crûment sur le ton pâle de cette lumière du soir. Ce fut à elle que le jeune homme adressa son dernier regard.—Pauvre petite créature! pauvre petite reine de Saba! murmura-t-il d'une voix attendrie.—La crête de la colline se dressa bientôt entre le village et lui comme un rideau qui devait lui cacher pour jamais cette infortunée.

A près d'un mille de l'endroit où la jument s'était échappée le matin, Edward Lynde fit sentir si brusquement les rênes à celle-ci qu'elle plia sur ses jarrets. Il mit alors pied à terre et ramassa un objet mignon gisant au milieu de la route, juste sous les sabots de Rosinante.

Ce fut un mardi, de bonne heure, que Lynde regagna Rivermouth, après une absence de huit jours. Toutes les boutiques étaient closes dans la rue pavée de galets qu'il avait suivie le jour de son départ. On aurait pu croire que les volets n'avaient pas été ouverts depuis lors. Rien n'était changé, et cependant il semblait au voyageur que son absence avait duré une année.

(A continuer.)

Chapeaux brésiliens, Henri IV et autres, blancs, noirs et marrons à $1 50, $2, $2 50 et $3, au Robt. E. Lee, coin des rues Canal et Bourbon.

Pour tous genres de sellerie, allez au magasin [illegible]